

Lyon, le 09 septembre 2019

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles et
instituteurs

s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

**Division des personnels
enseignants du premier
degré public**

Bureau DPE 1
Mobilité et actes collectifs

2019-2020
Affaire suivie par
Rizlaine Mqami
Téléphone
04 72 80 68 63
Télécopie
04 72 80 68 12
Courriel
ce.ia69-dpe1@
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Objet : Etablissements d'enseignement français à l'étranger - Recrutements et
détachements – rentrée scolaire 2020-2021.

Réf. : Note de service n° 2019-118 du 20 août 2019- B.O.E.N n°31 du 29 août 2019

J'attire votre attention sur la publication au B.O.E.N. n° 31 du 29 août 2019 publié sur le site
du ministère de l'éducation nationale, de la note de service n° 2019-118 du 20 août 2019,
concernant les détachements à l'étranger pour l'année scolaire 2020-2021 :

Rappel du calendrier pour le dépôt des dossiers :

Pour les postes d'expatriés auprès de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger
(AEFE) en qualité de directeur d'école, conseiller pédagogique auprès de l'IEN ou
enseignant maître-formateur en établissement :

- Saisie en ligne du dossier de candidature **du 4 septembre 2019 au
23 septembre 2019 inclus,**
- Transmission du dossier de candidature complet, sous format papier et accompagné
des pièces justificatives à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de
circonscription **avant le 27 septembre 2019,**
Les enseignants en poste à l'étranger devront adresser une copie supplémentaire
de leur dossier à l'IEN en résidence pour avis et transmission au bureau du
recrutement de l'AEFE.
- Retour des dossiers à la DSDEN du Rhône par les IEN de circonscription **au plus
tard le 30 septembre 2019** (Division des personnels enseignants – Bureau DPE1).

Pour les postes résidents :

- consulter le B.O.E.N. mentionné ci-dessus et le site internet de l'AEFE.

Pour les postes auprès de la mission laïque française (MLF) et de l'association franco-
libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) :

- Saisie en ligne du dossier de candidature **du 30 septembre 2019 au
30 novembre 2019 inclus,**

- Transmission du dossier de candidature complet, sous format papier et accompagné des pièces justificatives à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription **avant le 30 novembre 2019**,
- Retour des dossiers à la DSDEN du Rhône par les IEN de circonscription **au plus tard le 04 décembre 2019** (Division des personnels enseignants – Bureau DPE1).

Pour les postes au sein des établissements français à l'étranger (hors AEFE, MLF et AFLEC) :

- Consulter le B.O.E.N. et les sites internet des établissements partenaires

Pour toutes informations relatives aux missions, à l'organisation de ces trois structures et aux postes d'enseignant expatrié et/ou postes résident, vacants ou susceptibles de l'être, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://www.aefe.fr/> pour l'enseignement français à l'étranger,

<http://www.mlffmonde.org/> pour la mission laïque française,

<http://www.aflec.net/> pour l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture,

ou à partir du site du ministère de l'éducation nationale www.education.gouv.fr rubrique « *concours, emplois et carrières - personnels enseignants - SIAD* ».

Les enseignants qui seront sélectionnés, suite aux entretiens avec les organismes, devront en informer leur administration (bureau DPE 1 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Aucun départ en poste n'est possible avant réception de l'arrêté individuel de détachement signé par la DGRH du ministère de l'éducation nationale (MEN).



Guy Charlot